



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

AU



Cerema

CEREMA : le TRAVAIL ... sur site ou à distance ? (24-09-20)

Bonjour de la **CFDT Cerema**,

Nous vous informons de **notre intervention auprès de la Direction Générale**, suite à l'incompréhension suscitée par leur décision officielle (valable du 21 septembre au 31 décembre) consistant à :

- abandonner les **"2 jours min. sur site"** par semaine (qui avait une vraie logique sanitaire)
- pour **"2 jours max. de télétravail PANTT"**...
- ... réinterprétés officieusement, sans explication ni la moindre nuance, en **"3 jours min. sur site"**.

Cet entretien bilatéral s'est tenu en visio hier après-midi **avec le DRH**, F-X.Soltner, **et la SG**, C.Arcade (le DG étant empêché), quelques heures avant les annonces gouvernementales (cf. carte en PJ).

La CFDT a développé son argumentaire pour une modulation de cette décision, avec la possibilité d'accorder un **3^e jour de PANTT**/semaine, aux agents qui le solliciteraient, sur la base de critères objectifs comme :

- la situation sanitaire des départements, d'après les taux d'incidence et de positivité, qui traduisent la circulation du virus ;
- l'utilisation des transports en commun pour le trajet domicile travail (abonnement connu par l'administration) ;
- le travail en bureau partagé ou paysager ("open-space"), à cause de la pénibilité du port continu du masque ;
- ...

...sous réserve bien sûr de tâches télétravaillables, comme ce fut le cas pour un grand nombre d'agents au cours des 6 derniers mois, avec les félicitations et louanges du Directeur Général lui-même.

La CFDT veut redonner une responsabilité aux encadrants dans l'organisation du travail de leur équipe, plutôt que de leur faire contrôler des jours de présence sur site. En contrepartie, l'agent doit pouvoir faire appel à un **référént PANTT** (SG ou dir-adj) en cas de désaccord avec son encadrant.

La CFDT a demandé que les jours d'absence du site (temps partiel, congés, déplacements...) n'entraînent pas une réduction absurde du nombre de jours max. de PANTT. Une **proratisation** intelligente doit s'appliquer. Par exemple, un unique jour d'absence ne doit pas supprimer un des 2 jours max. de PANTT.

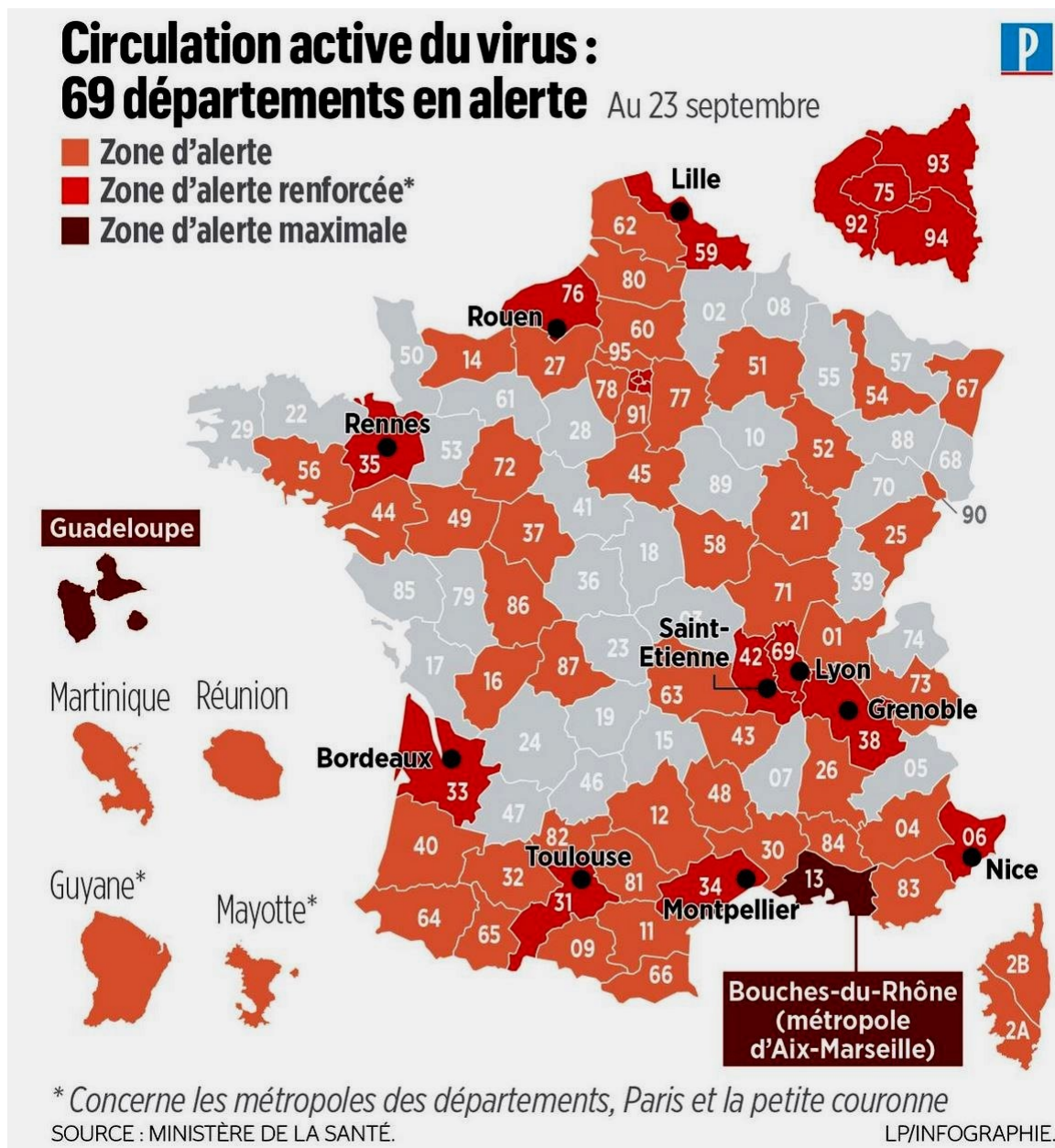
Par ailleurs, si un trop grand nombre d'agents revient sur site, on risque de saturer d'une part, les salles de restauration collective (avec 1 siège sur 2 condamné) et d'autre part, les salles de convivialité, dont la capacité est diminuée drastiquement. Va-t-on redemander aux agents de manger de nouveau dans leur bureau ?

De même, à quoi sert de prôner l'importance du collectif en présentiel, quand on ne peut utiliser les salles de réunions qu'à 3 ou 4 collègues, malgré le port du masque et la distanciation de 1 m ?

La CFDT entend bien que **le télétravail (PANTT ou normal) n'est pas un droit**, mais une modalité de travail...

... tout comme la **semaine de 4 j ou 4.5 j**, attendue pourtant depuis plus de 3 ans par des agents dont les taches ne sont pas télétravaillables. Ce chantier est toujours au fond des tiroirs de la Direction Générale.

Enfin, le problème de fond n'est pas tant le **télétravail**,
que l'organisation managériale et collective du **travail** tout court !



Les actualités de nos ministères : [CFDT du MTES/MCTRCT](#).

Les évolutions au sein de la fonction publique : [CFDT Fonction Publique](#).



un **avenir pour chacun** dans
un  **Cerema pour tous** !

Toutes les infos CFDT Cerema sur : <https://www.cfdt-ufetam.org/categorie/dossiers/cerema/>
Cfdt: S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS ! Si vous partagez notre vision de l'action syndicale, venez nous rejoindre !